

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Ababa Ethiopia, P. O. Box: 3243 Tel. : (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

57^{EME} REUNION

21 JUIN 2006

ADDIS ABABA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(LVII)
ORIGINAL : FRANÇAIS

NOTE D'INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA TRANSITION
EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

NOTE D'INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA TRANSITION EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

I. INTRODUCTION

1. A la lumière des résultats de la visite de la délégation ministérielle de l'UA à Nouakchott, le 9 août 2005, la 37^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, tenue le 8 septembre 2005, a mandaté le Président de la Commission de poursuivre les efforts entrepris, et lui a demandé, en liaison avec la présidence en exercice de l'UA et la présidence du Conseil, de prendre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires en vue de faciliter le retour rapide à l'ordre constitutionnel en Mauritanie, dans les plus brefs délais possibles. Depuis la situation politique a connu une évolution encourageante. Conformément au programme adopté par le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) et mis en œuvre par le Gouvernement de transition, les autorités mauritaniennes ont pris nombre de mesures qui vont dans le sens des engagements pris.

2. La présente Note fait le point de la mise en œuvre de la décision du Conseil et de l'évolution de la situation depuis septembre 2005.

II. EVOLUTION DE LA TRANSITION

a) Le retour d'exil des dirigeants de mouvements d'opposition

3. A la suite de l'annonce, le 5 septembre 2005, par le Président du CMJD, de l'amnistie générale pour tous les Mauritaniens poursuivis ou condamnés pour crimes et délits politiques, les dirigeants des principaux mouvements d'opposition en exil sont rentrés en Mauritanie. Il s'agit, en particulier, des dirigeants de « Conscience et résistance » et des « Cavaliers du changement », qui est une organisation issue de la tentative de coup d'état du 8 juin 2003 et qui est désormais connue sous le nom de HATEM. C'est également dans ce contexte, que les dirigeants d'une aile des Forces de libération africaine de la Mauritanie (FLAM) ont aussi regagné la Mauritanie. A cette occasion, ils ont été reçus par le Président du CMJD. Depuis leur retour au pays, les dirigeants de ces différents mouvements ont rejoint le processus en cours et participent activement au déroulement de la vie politique.

b) Le lancement officiel des Journées nationales de la Concertation

4. Il convient de rappeler que la création de trois Comités inter-ministériels chargés de réfléchir sur la justice, le processus de transition démocratique et la bonne gouvernance politique et économique, et de préparer l'organisation de Journées nationales de la Concertation figuraient parmi les mesures prises par le CMJD au lendemain du coup d'état. Comme prévu dans le programme du CMJD, les Journées nationales de la Concertation se sont tenues à Nouakchott, du 25 au 29 octobre 2005. Elles ont réuni de nombreux participants issus d'horizons politiques et socio-professionnels divers, à savoir les représentants des pouvoirs publics, des partis politiques, des organisations non gouvernementales, du mouvement associatif, des

organisations syndicales et patronales, des professions libérales, ainsi que des universitaires et des personnalités indépendantes.

5. Ces Journées ont été ouvertes par le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du CMJD, qui, à cette occasion, a rappelé les objectifs poursuivis par ces assises et rassuré, une fois de plus, la communauté internationale quant à sa détermination à honorer les engagements pris. Les travaux se sont déroulés dans le cadre d'ateliers consacrés à l'examen des thématiques contenues dans les projets de rapport préparés par les Comités inter-ministériels et destinés à servir de base à la concertation. Les ateliers ont également examiné des questions additionnelles proposées par les participants. Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont donné lieu à des débats approfondis.

6. En ce qui concerne le processus de transition démocratique, les participants se sont accordés, entre autres, sur la nécessité d'organiser toutes les élections dans les délais impartis, qui ne devraient pas excéder vingt-quatre mois ; le souhait de coupler les élections municipales et législatives ; la nécessité de mettre en place une Commission électorale nationale indépendante (CENI) chargée de contrôler et de superviser la préparation, l'organisation, l'exécution et le suivi des différentes étapes du processus électoral.

7. S'agissant des réformes constitutionnelles et de la révision des textes, le consensus a porté sur un régime semi-présidentiel ; l'instauration du système de représentation proportionnelle intégrale au niveau des élections municipales et partielle au niveau des élections législatives, et ce à travers des listes régionales ou nationales, tout en maintenant l'élection d'une partie des députés au scrutin uninominal dans les départements ; la promulgation d'une nouvelle loi sur la presse et la création d'une haute autorité de l'audiovisuel et de la communication ; la réaffirmation de la liberté d'association dans le préambule de la Constitution et sa traduction dans une loi. D'une manière générale, les participants ont recommandé la révision des textes existants, l'élaboration de nouveaux textes et l'abrogation de ceux qui sont considérés comme liberticides.

8. En matière de gouvernance économique et environnementale, les participants ont convenu d'opérer les changements nécessaires à l'instauration d'une gestion transparente, saine et efficace des ressources économiques et environnementales. Le même esprit de consensus a prévalu sur les mesures urgentes à prendre en vue d'asseoir les bases d'une bonne gouvernance en ce qui concerne les marchés publics, la lutte contre la corruption et les autres formes d'infractions économiques, la promotion du secteur privé et la concertation Etat/secteur privé, le renforcement de l'efficacité de la dépense publique et de la gouvernance environnementale.

9. Pour ce qui est du passif humanitaire, les participants ont pris acte de la disponibilité du Gouvernement à traiter de cette question et de son engagement à étudier, en concertation avec tous les acteurs concernés, le meilleur moyen de le régler, y compris l'indemnisation des victimes ou de leurs ayants droit et la création des conditions d'un large débat sur l'unité nationale.

10. Après les séances de restitution, les rapports des différents ateliers ont été adoptés en plénière au cours de la cérémonie de clôture, qui s'est déroulée le 29 octobre 2005. Ces Journées ont permis l'instauration d'un débat politique constructif et l'adoption d'un document consensuel. Par la suite, ce document a été adopté par le Gouvernement et entériné par le CMJD. Depuis lors, les recommandations issues des Journées nationales de la Concertation constituent le programme du Gouvernement de transition pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2007.

c) La Commission électorale nationale indépendante (CENI)

11. En application des recommandations de la Concertation, le CMJD a décidé de réduire la période de la transition de 24 à 19 mois, c'est-à-dire d'août 2005 à mars 2007, et a arrêté le calendrier des élections, qui se présente désormais ainsi qu'il suit :

- référendum constitutionnel : 25 juin 2006 ;
- élections municipales et législatives jumelées : 19 novembre 2006 ;
- élections sénatoriales : 21 janvier 2007 ;
- révision extraordinaire de la liste électorale : janvier 2007 ; et
- élections présidentielles : 11 mars 2007, pour le 1^{er} tour, et 25 mars 2007, en cas de 2^{ème} tour.

12. En vue d'assurer la tenue de ces différentes échéances électorales, le CMJD a pris, le 14 novembre 2005, une ordonnance constitutionnelle portant création de la CENI. Au terme de cette ordonnance, la CENI dispose de l'ensemble des prérogatives nécessaires à l'exécution de sa mission. La CENI comprend 15 membres qui ont été nommés sur une base consensuelle ,après consultation entre le Gouvernement, les partis politiques, les syndicats et la société civile. Ses structures déconcentrées, c'est-à-dire les commissions électorales indépendantes locales au niveau régions, des départements et des arrondissements ont été installées le 14 février 2006. Pour le démarrage de ses activités et son fonctionnement, la CENI a bénéficié d'une dotation financière de l'Etat dans le cadre de la loi de finances 2006. Cette dotation sera complétée en fonction de la mobilisation des financements internationaux pour le processus électoral.

d) Le recensement

13. Le 16 décembre 2005, le CMJD a pris un décret portant définition des modalités d'un recensement administratif à vocation électoral (RAVEL) destiné à établir une liste fiable et transparente. Le RAVEL vise à :

- recenser tous les citoyens mauritaniens des deux sexes, possédant la carte nationale d'identité, âgés de 18 ans révolus et plus au 28 février 2006 ;

- constituer un nouveau fichier électoral transparent à partir des données collectées lors du recensement ;
- extraire de ce fichier une liste électorale fiable qui servira au référendum constitutionnel, aux municipales, aux législatives et présidentielles.

14. Pour ce faire, un dispositif de prise en charge des demandes de citoyens ne disposant pas de documents d'état civil a été mis en place dans toutes les circonscriptions du pays. Cette opération, qui s'est déroulée sous le contrôle et la supervision de la CENI, s'est adressée, en particulier, aux personnes qui n'ont pu se faire recenser en 1998, lors du recensement administratif à vocation d'état civil.

15. Le RAVEL a démarré le 16 février 2006 sur toute l'étendue du territoire national et devait initialement prendre fin le 17 mars. Il a été prolongé jusqu'au 30 avril 2006. Au 13 avril, 938 292 citoyens étaient déjà inscrits. A la fin de l'opération, 1 013 817 personnes ont recensées et l'objectif de 90 à 95% des personnes recensées pour avoir des listes fiables a été atteint. Les efforts entrepris en matière d'éducation civique, à travers la campagne lancée le 5 janvier 2006, ont largement contribué à ce résultat. Cette campagne, dont le premier volet était axé sur le RAVEL, a porté sur l'organisation de séminaires et ateliers d'information et de formation à Nouakchott et à l'intérieur du pays, et d'une campagne de mobilisation, de sensibilisation et d'explication au moyen de tous les supports médiatiques existants. Des volets similaires seront consacrés aux autres échéances électorales de la transition.

16. Dans le chronogramme adopté par les autorités mauritaniennes, il est prévu l'organisation, en janvier 2007, d'une révision extraordinaire de la liste électorale baptisée RAVEL 2. Il consistera en l'actualisation de ladite liste pour intégrer les citoyens qui atteindront la majorité et rayer les personnes décédées. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation des scrutins, il convient de signaler l'adoption, le 26 janvier 2006, d'une ordonnance qui, entre autres mesures, réintroduit le principe de candidatures indépendantes. Par ailleurs, par souci de transparence des mêmes scrutins, les consultations menées entre les autorités politiques et les partis concernés ont permis de retenir le principe du bulletin unique. Dans le même sens, il convient de noter la volonté des parties mauritaniennes, dans leur ensemble, de favoriser l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

e) La presse

17. Il convient de rappeler la volonté exprimée par les autorités mauritaniennes de veiller au respect du principe du pluralisme dans le secteur de l'audiovisuel, à travers l'ouverture, déjà effective, des médias publics aux partis politiques et à la société civile. A cet égard, il convient de relever l'adoption, le 7 juin 2006, par le Gouvernement, du projet de loi sur la réforme de la presse et de l'audiovisuel. Ce texte définit la profession de journaliste et clarifie les lois liées à l'imprimerie, l'édition, le droit de réponse et les dispositions liées à la diffamation. Sa particularité réside dans la disparition de la censure et du dépôt légal, ainsi que dans l'exigence du seul récépissé pour lancer un journal.

f) Les engagements de la Mauritanie devant l'Union européenne (UE)

18. Aux termes des dispositions de l'article 9 de l'Accord de Cotonou, qui régit le partenariat entre les Etats ACP et l'UE, le fondement des relations qui lient les deux entités repose sur le respect des institutions démocratiques, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. A cet égard, le coup d'Etat intervenu en Mauritanie ayant constitué une violation des éléments essentiels repris à l'article 9 de l'Accord de Cotonou, l'UE avait suspendu toute forme de coopération avec la Mauritanie. Toutefois, le dialogue politique qu'elle a engagé avec le Gouvernement mauritanien a conduit à l'ouverture de consultations qui ont eu lieu à Bruxelles, le 30 novembre 2005, au titre de l'article 96 de l'Accord.

19. A cette occasion, l'UE a noté avec satisfaction que la partie mauritanienne a confirmé certains engagements déjà pris et a donné des éléments positifs pour les concrétiser, en particulier en matière de respect des principes démocratiques, des libertés et des droits fondamentaux, de l'Etat de droit et de la bonne gestion des affaires publiques. L'UE a également noté que le Mémoire présenté par la Mauritanie, le 24 novembre, en préparation de ces consultations, contenait un certain nombre d'engagements. Sur la base du rapport que la partie mauritanienne s'est engagée à fournir sur la mise en œuvre des engagements pris, l'UE devait suivre de très près l'évolution de la situation. Elle devait veiller au respect des engagements, en particulier à l'adoption des mesures garantissant la transparence et le fondement démocratique des élections.

20. Il y a deux mois, une délégation des Parlementaires européens s'est rendue en Mauritanie pour évaluer l'évolution du processus en cours. Au terme de son séjour, elle a recommandé la levée des sanctions. Le 31 mai 2006, dans une lettre adressée au Premier Ministre de la Mauritanie, le Président du Conseil de l'UE relève que « l'UE a noté avec satisfaction que la partie mauritanienne avait confirmé certains engagements pris auparavant et avait pu donner des éléments positifs en ce qui concerne leur concrétisation ». Le Conseil a levé la mesure de suspension de la coopération. Sa validité est de dix huit mois à compter de sa date d'adoption. Elle sera examinée régulièrement au moins tous les six mois.

III. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'UA

a) Appui politique

21. Dans le cadre de la mise en œuvre du mandat que le Conseil a donné au Président de la Commission lors de sa 37^{ème} réunion, l'UA a maintenu des contacts réguliers avec les autorités mauritaniennes et a dépêché plusieurs missions politiques en Mauritanie. A cet égard, l'Ambassadeur Said Djinnit, Commissaire Paix et Sécurité, a conduit une délégation de l'UA en Mauritanie du 1^{er} au 3 octobre 2005. Outre des fonctionnaires de la Commission, cette délégation comprenait des représentants du Nigeria et de l'Afrique du Sud, respectivement au titre de la présidence en exercice de l'UA et de celle du CPS pour le mois de septembre 2005, lorsque le CPS avait examiné la situation en Mauritanie. Cette mission avait pour objectif de réitérer le message de l'UA, tel qu'exprimé lors de la 37^{ème} réunion du Conseil de procéder un échange de

vues sur les éléments du programme que les autorités entendaient mettre en œuvre pendant la transition et d'explorer les modalités et les possibilités d'une assistance dans les différents domaines.

22. Par la suite, l'Ambassadeur Vijay Singh Makhan, Envoyé spécial de l'UA, s'est rendu en Mauritanie à plusieurs reprises, et demeure activement impliqué dans les différentes étapes de la transition en cours dans ce pays. A cet égard, il convient de relever que le 25 octobre 2005, il a pris part aux Journées nationales de la Concertation. A cette occasion, il a rappelé qu'au-delà de l'affirmation de ses principes, l'UA s'est immédiatement inscrite dans une dynamique de dialogue et d'accompagnement. Il a ainsi réitéré les encouragements de l'UA aux nouvelles autorités pour les mesures qu'elles avaient déjà prises et réaffirmé son engagement à accompagner et à soutenir le processus en cours. Tout en se réjouissant du consensus qui a prévalu tout au long des débats, l'Envoyé spécial a exhorté les participants à maintenir cet esprit de dialogue et à mettre en œuvre de la feuille de route issue de la Concertation.

23. Dans le même temps, le Président de la Commission a publié un communiqué par lequel il s'est félicité du lancement de cet événement majeur. A cet effet, le Président de la Commission a réitéré ses encouragements aux autorités mauritaniennes et exhorté toutes les forces vives de la Mauritanie à faire preuve de responsabilité, afin que, dans le cadre d'un large consensus, elles mettent tout en œuvre pour assurer la réussite et le succès de ces assises. En marge des travaux de la Concertation, l'Envoyé spécial a été reçu par le Président et le Secrétaire général du CMJD, le Premier Ministre, ainsi que par certains membres du Gouvernement. Ces différents entretiens ont permis de faire une évaluation à mi-parcours. Dans la foulée, il a rencontré les responsables des partis politiques, des organisations de la société civile, le Président du patronat, ainsi que le Secrétaire général de la Centrale syndicale des Travailleurs de Mauritanie.

24. Par la suite, l'Envoyé spécial, qui s'est encore rendu en Mauritanie du 12 au 17 décembre 2005, s'est félicité de la validation par le CMJD des recommandations de la Concertation, notamment du raccourcissement de la période de la transition et de la mise en place de la CENI. Toutefois, il a relevé l'inquiétude des autorités mauritaniennes face à l'insuffisance des financements et aux répercussions éventuelles que cette situation pouvait avoir sur le calendrier électoral. A cet égard, les autorités mauritaniennes ont lancé un appel afin que l'UA aide la Mauritanie à mobiliser les partenaires internationaux.

25. Lors de sa rencontre avec les partis politiques, ces derniers ont reconnu que les recommandations adoptées lors de la Concertation étaient effectivement et correctement mises en œuvre. Ils se sont néanmoins dits préoccupés de ne pas être associés à la prise des décisions importantes par les pouvoirs publics. Sur la base des préoccupations ainsi exprimées, l'Envoyé spécial a proposé le renforcement des mécanismes de concertation permanente et l'intensification, au moyen de tous les supports médiatiques existants, des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations. Il a également rappelé la nécessité d'une Table ronde sous la forme d'une

opération visant à présenter les avancées obtenues et les progrès en cours, mais également à mobiliser les ressources nécessaires.

26. Du 27 au 31 mars 2006, l'Envoyé spécial est retourné en Mauritanie pour élaborer, en concertation avec les autorités mauritaniennes, les termes de référence de la Table ronde. Cette mission lui a également permis d'échanger avec toutes les parties mauritaniennes, comme il l'avait fait lors de ses précédents séjours.

27. En outre, il convient de noter, qu'à la suite de la demande par les autorités mauritaniennes en vue de l'envoi de missions d'observation de l'UA aux différentes échéances prévues dans le cadre du processus électoral, le Président de la Commission a autorisé, exceptionnellement, l'envoi d'une petite équipe d'observation du référendum constitutionnel qui aura lieu le 25 juin, du fait de son caractère particulier. En effet, ce référendum marquera le coup d'envoi du processus devant permettre le retour à l'ordre constitutionnel en Mauritanie.

b) Appui technique

28. Dans le cadre de l'accompagnement de la transition, l'UA a dépêché un expert électoral en Mauritanie, en la personne de M. I. Abdool Rahman, Commissaire électoral de Maurice. La mission de M. Rahman, qui s'est déroulée du 17 au 20 janvier 2006, a consisté à assister la CENI et à évaluer, en concertation avec les autorités compétentes, les étapes préparatoires du référendum constitutionnel et du scrutin présidentiel.

29. Par ailleurs, en réponse à la sollicitation par les autorités mauritaniennes d'une assistance sur le financement des partis politiques et la participation des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, l'UA a dépêché en Mauritanie deux experts, à savoir M. I. Abdool Rahman et Y. Aboobakar, respectivement Commissaire électoral et Président de la Commission de supervision des élections de Maurice. Les deux experts ont séjourné à Nouakchott du 4 au 9 juin 2006.

c) Appui financier

30. Le respect de l'échéancier tel qu'adopté par les parties mauritaniennes implique la mobilisation des moyens nécessaires au financement du processus électoral et au bon déroulement de la transition. Sur un montant de 20 463 717 dollars américains correspondant au budget global du processus électoral, 7 192 864 dollars américains étaient encore à mobiliser au début de cette année. C'est dans ce cadre que le Gouvernement mauritanien, avec l'appui de l'UA, a organisé une Table ronde des donateurs pour le financement du processus électoral à Nouakchott, le 25 avril 2006.

31. Les Etats membres et les partenaires de l'UA, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Mauritanie étaient invités à la Table ronde. Y ont pris part : le Sénégal, représenté par son Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères ; la Gambie, représentée par son Ministre de l'Administration du Territoire ; le Gabon, qui présidait alors le Conseil, représenté par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères ; une délégation de la République arabe Saharawi démocratique,

ainsi que la Libye, l’Egypte, l’Algérie et la Tunisie, représentées par leurs Ambassadeurs respectifs à Nouakchott. Au nombre des partenaires, les Etats-Unis d’Amérique, l’Allemagne, la France, le Japon et l’Espagne ont pris part à la réunion. Il convient également de noter la participation des Nations unies, de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de la Ligue des Etats arabes (LEA) et de l’Union européenne (UE).

32. La Table ronde a permis de lever 3 300 000 dollars américains. De fait, un peu plus de la moitié de l’enveloppe globale reste encore à mobiliser pour assurer le financement du processus électoral. La Commission en appelle à la solidarité des Etats membres et des partenaires de l’UA afin qu’ils mettent tout en œuvre pour permettre aux autorités mauritaniennes de mener à son terme le processus électoral dans les meilleures conditions possibles. Dans le cadre du suivi de la Table ronde, le Président de la Commission a adressé des correspondances à certains partenaires pour formellement solliciter leur appui en faveur de la Mauritanie.

IV. OBSERVATIONS

33. Le processus de retour à l’ordre constitutionnel a enregistré des avancées significatives qui méritent d’être soutenues. Dans ce contexte, l’UA doit continuer à apporter son appui aux efforts en cours et à encourager les parties mauritaniennes et les autres acteurs concernés à continuer à travailler ensemble en vue du retour rapide à l’ordre constitutionnel, de la poursuite et de l’approfondissement du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs concernés et de la consolidation de la démocratie et de l’Etat de droit.

2006

Brief on the Developments in the Transition Process in the Islamic Republic of Mauritania

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2117>

Downloaded from African Union Common Repository